



Syndicat **P**énitentiaire des **S**urveillant(e)s

C.E.A

affilié à la Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires

S.P.S C.E.A M.A Saint Briec

Obtention de 8 postes à la CAP de mobilité : Rétablissons la vérité !



Suite au tract de l'UFAP s'attribuant la gloire exclusive de l'obtention des huit postes pour la Maison d'Arrêt de Saint-Brieuc, le **SPS** tient à remettre les choses à leur juste place.

Obtenir des arbitrages favorables exige de savoir manœuvrer efficacement sur le terrain administratif et d'avoir en face de soi les personnes compétentes à la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP), car ce sont elles, en dernier ressort, qui décident du nombre réel de postes attribués.

Le SPS a toujours milité activement et méthodiquement pour cet objectif :

Démarches institutionnelles : De nombreux courriels et relances adressés directement à la Direction Interrégionale (DI).

Action ciblée à la source : Des échanges constants auprès de la DAP et de son service RH, là où se prennent les véritables décisions d'effectifs.

Soutien politique : De nombreuses interventions menées auprès des députés et sénateurs.

Plutôt que d'écrire que la « victoire ultime » appartient à un seul syndicat, il convient de souligner le travail acharné du **délégué régional du SPS (DI de Rennes)**, lui-même membre siégeant à la CAP Nationale du personnel de surveillance CEA. C'est aussi grâce à ses interventions répétées auprès du DRH de la DAP et à sa connaissance des rouages administratifs que les personnels de Saint-Brieuc obtiennent enfin ces 8 postes indispensables pour améliorer la couverture et les conditions de travail de l'établissement.

La véritable défense des agents se mesure par la maîtrise des dossiers et la constance dans les négociations, pas par l'auto-satisfaction.

Le SPS reste déterminé et mobilisé à vos côtés !

